

# Programme de formation

**Intitulé de la formation : FORMATION « TRANSACTION IMMOBILIERE » (conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014)**

FORMATEUR : Gilbert URIBES

## Objectifs du module :

Permettre de :

- ▶ Maîtriser les nouvelles règles juridiques et techniques de la transaction immobilière
- ▶ Connaissance du nouveau code de déontologie et améliorer le suivi des ventes

## Public et pré requis :

- Taille du groupe : minimum 4 à 12 personnes
- Type de public : Profession Immobilière
- Niveau de connaissance préalable requis : Connaissance en droit immobilier

## Modalités techniques et pédagogiques :

- Supports et matériels utilisés : Outils informatiques et/ou diaporama
- Documents remis : Dossier pédagogique
- Intervenant : Professionnel de l'immobilier

## Suivi et évaluation :

Modalités de suivi : Evaluation des compétences

Modalités d'évaluation : Questionnaire d'évaluation de la formation

## Modalités de déroulement :

Durée : 14 heures

Date : 19 et 26 mars 2019

Lieu : CFP Montplaisir

Prix : 480€

## Contenu détaillé et séquencé de l'action :

### JOUR 1 :

#### **Les frais et les opérations annexes liés à la vente immobilière :**

- Contrôles et diagnostics obligatoires,
- Le géomètre,
- Le procès-verbal de bornage,
- Le document d'arpentage,
- Le questionnaire syndic (état daté) en matière de copropriété,
- Les honoraires d'agences,
- Les frais d'acte notariés (achat et prise de garantie),
- Les frais de main levée immobilière,
- Les frais liés à la plus-value immobilière.

#### **La rémunération de l'intermédiaire :**

- Les conditions d'existence du droit à rémunération,
- Les conditions d'exigibilité de la rémunération,
- La protection du droit à rémunération et le droit à commission au regard de la dernière jurisprudence.

### JOUR 2 :

#### **Le nouveau code de déontologie applicable au 1er septembre 2015 :**

- Le champ d'application et les personnes concernées,
- Le respect des lois et des règlements,
- L'éthique professionnelle,
- L'organisation et la gestion de l'entreprise,
- Les modalités relatives à la compétence,
- La transparence et la confidentialité
- Les règles de confraternité,
- La défense des intérêts et le règlement des conflits et litiges,
- La discipline et le rôle de la Commission de Contrôle des Activités.

#### **L'impact de la loi Alur dans l'activité de transaction :**

- La publicité des honoraires en pourcentage du prix,
- Les nouvelles mentions devant figurer au mandat,
- Les mentions obligatoires dans la publicité relative à la vente d'un lot de copropriété,
- Les simplifications apportées par la loi Mandon,
- Les mesures à venir en fonction de la parution des décrets d'application.